

§ 23. Dez. 76 1 2

EIDGENOESSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT

3003 Bern, 22. Dezember 1976

Informations- und PressedienstVERTRAULICHi.A.22.14.7.2. - BR/fe
o.715.1. - MI/bmT E L E G R A M M (CH)

a) an die diplomatischen Vertretungen in:

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| - Athen | - Nairobi |
| - Belgrad | - New Delhi |
| - Berlin / DDR | - New York / Swissobser |
| - Brüssel (Botschaft und Mission) | - Ottawa |
| - Buenos-Aires | - Paris |
| - Den Haag | - Peking |
| - Kairo | - Rom |
| - Köln | - Sofia |
| - Kopenhagen | - Stockholm |
| - Lagos | - Teheran |
| - Lissabon | - Tokio |
| - London | - Warschau |
| - Luxemburg | - Washington |
| - Madrid | - Wien |
| - Moskau | - Genf Mission |

- b) mit Kurier an alle übrigen diplomatischen Vertretungen sowie an die Generalkonsulate in Hong Kong, Mailand, München und New York
- c) an die Direktionen, Abteilungen und Dienste der Zentrale zur Information
- d) an die Handelsabteilung und das Integrationsbüro des EPD/EVD.



Télégramme d'informationConfidentielSujet: Genève - VienneSource: Direction des Organisations internationales

1) A la suite de négociations souvent difficiles au cours de ces derniers jours, auxquelles notre Observateur a participé de près, ^{5ème Commission}Assemblée générale ONU a adopté dans la nuit du 20 au 21 décembre une résolution qui avait l'appui des trois Etats hôtes principalement concernés.

Cette résolution, qui repose sur des amendements proposés par l'Iran et l'Algérie, *prévoit des transferts en deux "paquets". Le premier contient le transfert à Vienne à partir de fin 1978 des organes prévus dans le rapport Waldheim pour la première phase, plus les divers organes s'occupant des stupéfiants (Genève) et le Service du droit commercial international (New York), soit au total environ 130 fonctionnaires de grade P provenant à parts égales de Genève et de New York. Le contenu du deuxième "paquet" sera fixé par l'Assemblée générale sur la base de nouvelles propositions que le Secrétaire général devra lui présenter à sa session de 1978 après consultation des pays hôtes concernés.

2) Première appréciation.

a) Compte tenu des données de la situation, la solution de compromis intervenue est raisonnable. Elle peut être jugée satisfaisante pour nous dans la mesure où l'esprit de conciliation a fini par prévaloir et où une confrontation des différents points de vues a pu être évitée à l'Assemblée générale. Pour notre part, nous nous y sommes ralliés car il est apparu que les appuis dont nous disposions effectivement à l'Assemblée étaient moins fermes que les assurances données dans de nombreuses capitales nous permettaient de l'espérer. Les Autrichiens, de leur côté, ont bien dû se rendre à l'évidence que les exigences maximalistes qui étaient les leurs au début n'avaient pas suffisamment d'appuis pour être acceptées par l'Assemblée. Nous nous félicitons aussi que la CCD et l'UNDRO, pour le maintien desquels vous êtes plus particulièrement intervenus, soient pour le moment hors de cause.

b) Il faut cependant considérer que si une étape importante a pu être franchie sans trop de mal pour la Suisse, le problème est loin d'être réglé. Un mouvement de transfert est engagé en direction de Vienne et, pour la première fois, des organes établis, certains de longue date, sont déplacés simplement pour remplir des locaux disponibles ailleurs à des

* et qui a fait l'objet d'un consensus,

- 2 -

conditions considérées comme plus favorables qu'en Suisse. Dans deux ans, l'Assemblée générale sera saisie de nouvelles propositions de transferts qui devraient en principe comprendre environ 180 fonctionnaires internationaux à détacher de Genève. Il s'agira en conséquence pour nous d'utiliser ce laps de temps pour compenser dans la mesure du possible par une politique adéquate certains éléments de faiblesse inhérents à notre position (entre autres, cherté du franc suisse, non appartenance à l'ONU). L'Autriche, pour sa part, poursuivra certainement sa campagne systématique et à haut niveau pour tirer un maximum d'avantages du deuxième "paquet". Quant aux pays du Tiers-Monde, il semble bien qu'en proposant le compromis en question, ils aient entendu réserver leur position quant aux transferts dont l'Assemblée devra décider ultérieurement.

3) Cette question fera l'objet au cours des prochains mois d'un examen approfondi auquel nous entendons associer nos Ambassades. Ziegler.

POLITIQUE